

Tour du plateau de Vaucluse en Gravel

Partez à la découverte du plateau du VAUCLUSE au guidon d'un vélo gravel !
Un circuit certifié 100% biosphère locale ! Nous l'avons intégralement tracé dans les Parcs Naturels Régionaux du MONT VENTOUX et du LUBERON !

Sportif hédoniste, vous sillonnerez les petites routes calmes et les chemins ensoleillés pour vous imprégner du patrimoine PROVENÇAL. Un itinéraire inédit au milieu des vignes, des champs de lavandes et d'oliviers, construit pour favoriser l'apprentissage du vélo gravel.

Sous le regard du Mont-Ventoux, l'itinéraire vous fera découvrir les GORGES DE LA NESQUE avant de se diriger vers le COLORADO PROVENÇAL et ses terres d'ocres. GORDES, l'un des plus beaux villages de France, vous fera prendre de la hauteur pour rejoindre l'abbaye de Sénanque et boucler cette aventure le temps de quelques jours pour découvrir l'une des plus belles régions de France.

Les moniteurs de l'Institut de Formation du Vélo vous guideront et vous apporteront la logistique et les conseils utiles pour vous garantir une expérience réussie de ce tour du plateau du VAUCLUSE en vélo gravel.

Niveau physique : 3 sur 5

Vous pratiquez le vélo de manière régulière.

Vous souhaitez découvrir le Gravel et **vivre une expérience immersive en PROVENCE.**

Le parcours a été pensé avant tout pour faire découvrir la pratique du vélo Gravel, ce qui ne requiert **aucune difficulté technique particulière.**

Durée : 3 jours

45 à 80 km par jour

800 à 1100 D+ par jour

Dates :

Départ : Mardi 16 Avril 2024

Arrivée : Jeudi 18 Avril 2024

Accompagnement :

Une équipe d'aspirants guides hypers motivés, en cours de formation à l'Institut de Formation du Vélo de Voiron (IFV).

Hébergements :



Nuit jour 1 // SAULT - Mardi 16 Avril 2024

Hôtel Le Nesk : Dans une bâtisse du 18ème siècle vous trouverez un havre de paix pour les cyclistes avec ses chambres confortables et son lounge décoré par de nombreux vélos des plus grands champions du Tour de France.

Nuit jour 2 // GORDES - Mercredi 17 Avril 2024

Hôtel Le Mas de la Sénancole : Sur son grand domaine calme et atypique, le mas dispose de nombreux services permettant de lier confort et bien être. Un lieu d'excellence pour s'octroyer un bon moment de récupération.

* Le prix du séjour inclut des chambres doubles, option individuelle possible sur demande.

Les points forts :

- ★ Découverte inédite du patrimoine provençal en vélo Gravel.
- ★ Les plus belles vues sur le Mont-Ventoux.
- ★ Hébergements et restauration de qualité.
- ★ Suivi logistique de vos bagages.
- ★ Véhicule suiveur

Au jour le jour :

Jour 1 : BÉDOIN SAULT

Distance env . 50 Km

Dénivelé env. 1000 D+ / 600 D

Surface env. 70% route

Bienvenue dans le **Parc Naturel Régional du Mont Ventoux** ! Une première journée au profil ascendant au pied du célèbre mont chauve. Vue sur le point culminant des monts du VAUCLUSE garantie pour ce départ !

Vous partirez de BEDOIN, et déjà vous plongerez dans l'histoire de cette région en découvrant **le site archéologique de la villa Antique des Bruns**.

Ne vous y trompez pas, les premiers coups de pédale nous font rapidement gagner de la hauteur sur une alternance de routes et de chemins sinueux. Une belle mise en jambe !

Vous vous laisserez ensuite glisser au passage de FLASSAN, village provençal blotti au pied des montagnes, pour atteindre VILLES SUR AUZON le temps de quelques kilomètres récupérateurs. Vous sillonnerez **au milieu des terres d'ocre où vignobles et cerisiers** s'étendent à perte de vue.

Cette entrée en matière vous amènera au pied d'une **gigantesque fissure aux allures de canyon** entaillant le plateau calcaire des Monts de Vaucluse. Préparez vos yeux et vos mollets, la route s'élèvera jusqu'au village de MONIEUX **à travers les célèbres GORGES DE LA NESQUE** !

Le temps d'une pause bien méritée, vous reprendrez votre route jusqu'à SAULT. Posé sur un éperon rocheux, à 766 mètres d'altitude, face au Mont Ventoux, le village de SAULT vous offrira **un espace de détente et de repos pour la nuit**.

Jour 2 : SAULT GORDES

Distance env . 75 Km

Dénivelé env. 1000 D+ / 1500 D-

Surface env. 70% route

Au tour du **Parc Naturel Régional du LUBERON** de vous offrir ses merveilles patrimoniales ! Sachez que le Parc du Luberon a été reconnu **Géoparc mondial UNESCO** ! Une seconde journée qui s'annonce riche en kilomètre avec un profil descendant. Vous partirez de SAULT empruntant la remontée du plateau d'Albion, passant par SAINT CHRISTOL, un début de journée où les mollets vont être sollicités jusqu'à LAGARDE d'APT !

La longue descente vers RUSTREL **vous fera rentrer littéralement dans l'histoire de l'exploitation de l'Ocre : Le COLORADO PROVENÇAL** est à 2 coups de pédales !

La seconde partie de journée vous réserve ses merveilles locales ! Vous passerez tout d'abord ST SATURNIN LES APT, situé sur le versant sud des monts de Vaucluse, protégé du mistral, **ce village médiéval offre un panorama exceptionnel sur le Luberon, les Alpilles, les monts de Vaucluse**. Quelques kilomètres plus loin c'est au tour de ROUSSILLON de vous accueillir dans son palais d'ocre et sa palette de couleurs flamboyantes ! En parcourant ses ruelles, en contemplant ses façades, vous pourrez admirer le résultat de savoir-faire plus que millénaires.

Au loin, elle s'érige telle une citadelle : GORDES vous attend pour vous offrir un repos bien mérité dans un lieu chargé d'histoire ! **Vous dormirez dans un des plus beaux villages de France.**

Jour 3 : GORDES BEDOIN

Distance env . 50 Km

Dénivelé env. 900 D+ / 900 D-

Surface env. 70% route

Au départ de GORDES, une troisième étape vallonnée ! Appréciez tout d'abord le calme de l'abbaye de Notre Dame de Sénanque. Après plusieurs kilomètres vigoureusement gagnés, sur une alternance de route et chemin, vous voilà arrivé sur **la ligne de crête des monts de Vaucluse** : bienvenu au Col de Murs ! Tout un programme !

Le plateau du Vaucluse, recouvert d'une forêt de chênes blancs alternant avec des zones moins boisées de garrigue, vous offrira un court répit avant de vous engager dans une **descente virevoltante vers VENASQUE**.

Située dans le parc naturel régional du Mont Ventoux, vous profiterez de VENASQUE, appréciée pour son caractère pittoresque et authentique sous la surveillance du géant de Provence.

Une seconde partie de journée parmi **les terres agricoles et les villages perchés** vous tend les bras. Vous serez immergé sur le territoire de la cerise, véritable diamant rouge de Provence, qui **offre au printemps un magnifique paysage de cerisiers en fleurs**. La remontée vers BEDOIN ne doit pas être négligée par vos mollets, MORMOIRON, ancien village fortifié bâti au Moyen Age saura vous apporter sa **douceur de vivre locale**.

Le pied du Mont Ventoux marquera à BEDOIN, l'aboutissement de votre expérience de 3 journées de découverte en vélo Gravel du tour du plateau du Vaucluse.

Tarif :

Ce séjour est au prix de 585 €.

Départ du séjour sous réserve d'un nombre minimal de 6 inscrits

Le prix comprend / Ne comprend pas :

Le prix comprends :

Du lieu du rendez-vous à celui de la séparation, dans le cadre du déroulement normal du programme, les prestations suivantes :

- L'encadrement par des guides instructeurs et des moniteurs en formation à l'Institut de Formation du Vélo (IFV) de Voiron.
- La pension complète :
 - Les repas de midi : pique-niques froids pris sur le terrain (salade composée à base de féculent, charcuterie, fromage et fruit);
 - Le matin et le soir : en gîte (souper copieux, chaud et équilibré et petit-déjeuner complet).
- Des barres de céréales énergétiques.
- La réservation des places en gîte et hôtel 3*, en chambre double (ou à deux lits séparés).
- Le transport des bagages d'un hébergement à l'autre.

Le prix ne comprends pas :

- La location d'un gravel
- Le pré-acheminement jusqu'au lieu de rendez-vous.
- L'assurance, l'assistance.
- Les boissons.
- Les visites de musées, monuments et sites non prévus au programme.
- Les déplacements supplémentaires liés à une modification du programme pour raisons météorologiques.
- Toutes les dépenses personnelles.
- Tout ce qui n'est pas indiqué dans la rubrique "le prix comprend".

Hébergement :

En hôtel et en gîte, sur la base de deux personnes par chambre, conformément au descriptif du circuit au jour le jour.

Hébergement en chambre individuelle possible sur demande.

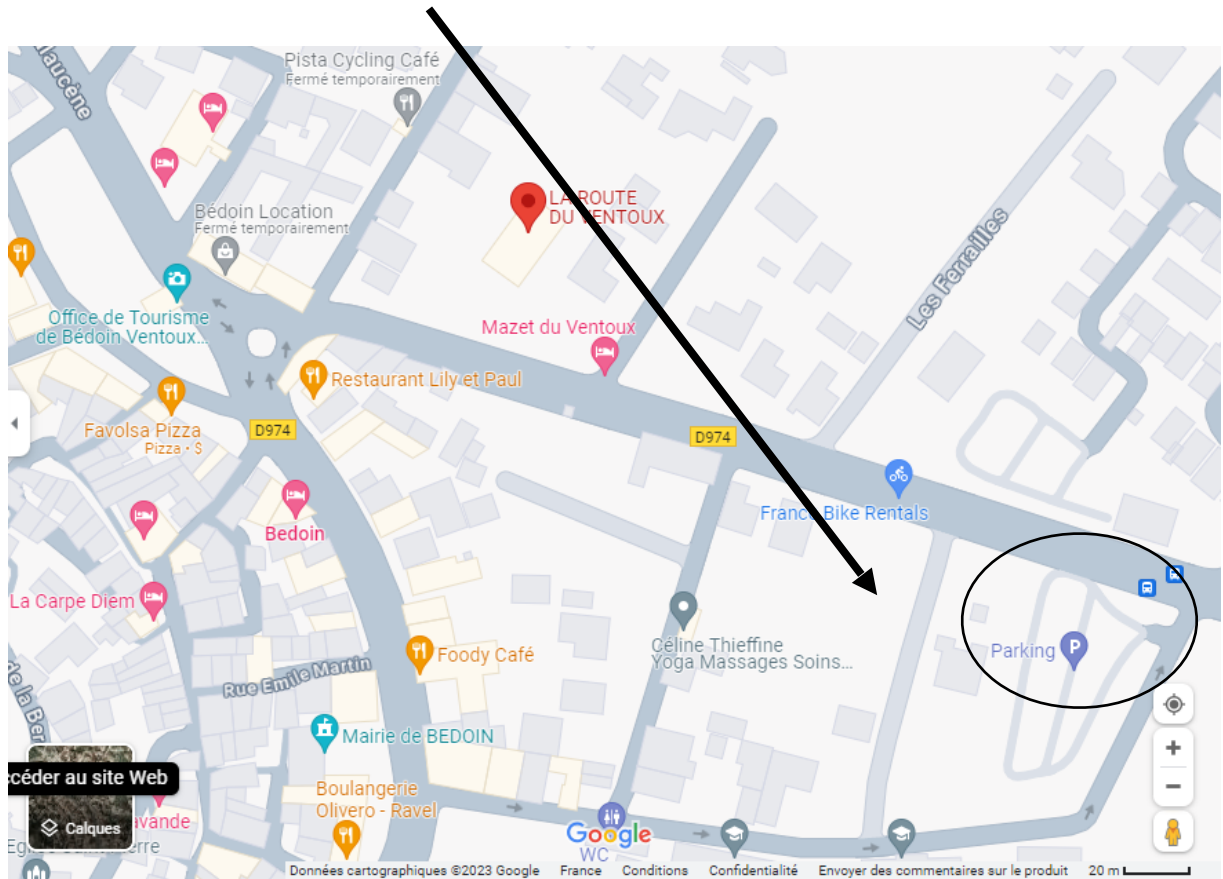
Transport des bagages :

Vous ne portez que vos affaires de la journée. Tout ce dont vous n'avez pas besoin pendant la journée est acheminé par un véhicule.

Comment se rendre au point de départ ?

Nous vous donnons rendez-vous le **mardi 16 Avril 2024** :

⇒ LIEU : **Parking proche de l'école maternelle de Bédoin**
140 Chemin Derrière St Jean, 84410 Bédoin



Pour vos déplacements en France, consultez

– Le site SNCF : www.sncf-connect.com

– Calculs routiers : www.mappy.com ou www.viamichelin.fr

Nourriture :

Tous les dîners et petits-déjeuners sont pris sur les lieux d'hébergement.

A midi, nous faisons une pause pour un pique-nique tiré du sac à dos (salade composée à base de féculent, charcuterie, fromage et fruit).

Tout au long du séjour, nous achetons, dès que possible, des produits locaux frais. La découverte des produits du terroir fait aussi partie du voyage... Nos accompagnateurs rivalisent d'ingéniosité pour préparer des salades variées et appétissantes !

Nous apportons un soin particulier à la qualité et à la variété de votre alimentation.

Déroulement d'une journée type :

Voyage Aventure : mode d'emploi

Respect de l'environnement

Il est de la plus haute importance de respecter et laisser propres les lieux que nous traversons, de faire disparaître les déchets et de ne pas oublier de papiers inopportuns.

Notre / Votre état d'esprit

Un voyage en groupe : pendant plusieurs jours, nous allons vivre au sein d'un groupe. Une occasion de partager des moments forts qui nécessite de faire preuve de convivialité, d'ouverture d'esprit et d'entraide à l'égard de nos compagnons de voyage.

Un voyage aventure : l'aventure, même préparée avec le plus grand soin, garde heureusement sa part d'évènements imprévisibles. Accepter ces aléas vous permettra de profiter pleinement de votre voyage, sachant que votre guide, nos partenaires locaux et toute l'équipe Vélorizons vous proposeront les solutions les plus adaptées à la situation.

Baignade

Si des baignades sont possibles lors de ce voyage, elles sont sous votre entière responsabilité, même si vous effectuez un circuit en formule guidée. Vous devez évaluer votre niveau et les conditions du moment avant de rentrer dans l'eau.

Assurance

Un circuit aventure comprend des risques qu'il convient de pallier en étant bien assuré.

** **L'assistance** couvre essentiellement les frais de recherche-secours, le rapatriement et les frais médicaux. Elle intervient dès lors qu'un constat médical permet de décider du rapatriement. Un rapatriement appelé "retour prématuré" peut aussi être mis en place pour des raisons extérieures à celle de l'assuré lui-même, par exemple le décès d'un membre de la famille (voir les cas dans le fascicule d'assurance). Au préalable, dans les régions éloignées des infrastructures médicales et difficiles d'accès, vous devez accepter l'organisation des premiers secours par des moyens locaux (4X4, porteurs, chevaux, etc.) Ce contrat indemnise aussi la perte, le vol ou le retard de livraison de bagages, ainsi que l'interruption de séjour.*

** **L'assurance** protège du risque financier d'annulation. Il est très important d'avoir une assurance de ce type en cas d'annulation suite à un problème de santé ou pour une raison professionnelle.*

Nous vous proposons de souscrire à l'un des cinq contrats que nous avons sélectionnés, sachant que nous servons uniquement d'intermédiaire entre vous et l'assureur. :

contrat « Multirisque » (4,9 %) : assistance- rapatriement + interruption séjour + bagages + annulation. Voir le contrat complet Document valide jusqu'au lun. 25 sept. 2023.

contrat « Multirisque Carte Bancaire » (3,5 %) : assistance + interruption séjour + bagages + annulation en complément de votre CB (uniquement pour un paiement avec une carte Mastercard de type Gold, Platinum, world Elite, ou Visa de type Premier ou Infinite. Cartes bancaires délivrées par une banque française uniquement).

contrat "Multirisque + Covid" (5,4%) : idem "Multirisque" + annulation ou refus d'embarquement ou refus d'entrée sur le territoire pour cause de test positif + frais hôteliers en cas de quarantaine obligatoire

contrat "Annulation + Covid" (3,5 %) : idem "Multirisque + Covid" sans l'assistance-rapatriement-responsabilité civile et sans l'interruption de séjour et d'activité..

contrat "Assistance-rapatriement-responsabilité civile + Covid" (1,6 %) : idem "Multirisque + Covid" sans les garanties d'annulation et sans l'interruption de séjour et d'activité.

Attention, ces contrats sont valables uniquement pour les personnes résidant en Europe uniquement. En ce qui concerne la garantie « responsabilité civile à l'étranger », seuls les résidents français sont couverts.

Notre conseil

Si vous choisissez d'autres contrats d'assurance et d'assistance, vérifiez que la couverture recherche- secours est adaptée : zone de couverture, montant, risques couverts (à titre indicatif, un montant minimal de 15 000 € est recommandé, les cartes de crédit offrent peu ou pas ce type de garantie), exclusions.

Equipement :

Matériel mis à disposition par l'organisateur

- Une pharmacie de groupe
- Une trousse de réparation vélos
- Une pompe à pied
- Quelques consommables pour le dépannage (chambre à air, attache rapide de chaîne, lubrifiant ...)

Matériel personnel à emporter

L'ensemble de vos bagages doit être réparti dans 1 sac de voyage et une ou deux sacoches de vélo :

Le ou les sacoches(s)

Le gravel se prête admirablement bien au Bikepacking. Nous vous conseillons donc une sacoche de selle "banane" et/ou une sacoche de guidon, spéciale Bikepacking. Cette sacoche pourra contenir votre pique-nique si nécessaire (voir paragraphe "nourriture"), vos barres énergétiques, vos papiers, votre téléphone, votre appareil photo, vos vêtements imperméables et de rechange, vos lunettes de soleil...

A noter : même si nous conseillons fortement l'utilisation de sacoches (mieux vaut faire porter la charge à votre vélo qu'à votre dos !), le sac à dos, s'il est confortable, reste une option possible.

Le sac de voyage

C'est le sac qui sera transporté d'un hébergement à l'autre en véhicule. Il contiendra les affaires que vous n'utiliserez pas pendant la journée. Vous le retrouvez à la halte le soir.

Voici une liste du matériel de base à ranger dans votre sac de voyage.

Pour la tête

- Une casquette ou autre protection de la tête contre le soleil,
- Un bonnet ou bandeau chaud
- Un casque de vélo

Pour le buste

- 2 maillots cyclistes ou tee-shirts techniques (tissu synthétique laissant passer la transpiration)
- Un sweat ou polaire fine
- Une veste chaude type doudoune
- Une veste imperméable type K-Way

Pour les jambes

- Un (ou deux) cuissards de bonne qualité avec peau de chamois
- Un cuissard long
- Un pantalon de toile ou survêtement
- Un pantalon de pluie

Pour les pieds

- Une paire de chaussures de vélo : si vous êtes adeptes des pédales automatiques, optez pour des modèles typés VTT avec un déclenchement rapide et des chaussures qui permettent de marcher
- Une paire de chaussures classiques pour le soir (sport, ville)
- Des sandales (non obligatoires, mais bien agréables à certaines pauses...)
- Des chaussettes de sport

Pour votre vélo

- Des pneus d'une section minimum de 37 mm et comportant des crampons
- 2 chambres à air de rechange
- Une boîte de rustines + colle à rustines ou dès mèches tubeless
- Des plaquettes de frein de rechange
- Un câble de dérailleur arrière + un câble de frein arrière (si frein à disque mécanique)
- Une pompe
- Une petite trousse de réparation pour les problèmes mécaniques classiques.

Divers

- Une paire de gants spécial vélo type mitaine
- Une paire de gants longs
- Un antivol
- Un gilet jaune de sécurité
- Une lampe frontale avec piles ainsi qu'une lampe arrière pour votre vélo
- Une trousse de toilette et serviette de bain
- Un maillot de bain pour profiter de la piscine le soir
- Deux bidons vélo (ou camel back)
- Un couteau de poche genre Opinel / couteau suisse
- quelques sachets plastiques pour protéger vos affaires
- une micro-pharmacie individuelle : crème solaire visage plus lèvres ; Élastoplaste + double peau (Compeed) ; Immodium ; aspirine ou Doliprane; boules Quies ou Ear, plus vos médicaments personnels.

Règlement :

Acompte : 30 % à l'inscription.

L'acompte ne prend pas en compte les éventuelles assurances et assistance demandée. Leur montant sera porté sur votre facture.

Solde : votre facture est à régler au plus tard 1 mois avant le départ.

A noter : le règlement du solde par virement, chèque ou chèques vacances est possible : nous contacter.

Engagements et conditions :

1. Après constatation de l'équipe technique au manque du matériel personnel demandé et ou vélo ne présentant pas toutes les garanties de sécurité (freins, pneu, embout de guidon, serrage de roue) d'un des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler votre séjour sans remboursement.

2. Les baignades sont interdites pour les mineurs durant le séjour. Les personnes majeures pourront se baigner sous leur propre responsabilité)

3. L'abus d'alcool est strictement interdit durant le séjour.

4. Les animaux de compagnie sont interdits durant le séjour.

5. La consommation de stupéfiants est interdite durant le séjour.

6. En cas de retard important et sans nouvelles de votre part au lieu de rendez-vous du départ de l'itinérance, les organisateurs se réservent le droit de vous laisser un message rappelant les engagements du présent contrat avant de partir sans vous.

7. Pour tout questionnement relatif à votre capacité à accomplir l'itinérance par rapport à un ou plusieurs problèmes de santé, s'adresser aux organisateurs au plus tard 1 mois avant le début de l'itinérance. Le jour de départ, la constatation par l'équipe technique d'un problème de santé sur un des participants ne lui permettant pas d'accomplir l'itinérance sera un motif d'annulation sans remboursement pour le participant.

8. La pharmacie personnelle des personnes à risque doit être complète pendant toute la durée du séjour. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement.

Mentions légales

Une équipe de conseillers en voyages est à votre disposition pour vous renseigner au 04 58 14 04 25, du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous pouvez aussi poser toutes vos questions par mail à info@velorizons.com.

SAS VELORIZONS

PRESIDENT : Pascal Gaudin

ADRESSE : 273 rue de Branmafan - 73230 - Barby

TEL : 04 58 14 04 25

MAIL : info@velorizons.com

ACTIVITÉ (CODE NAF) 7911Z : Activités des agences de voyage

IMMATRICULATION TOURISME : IM038100057

Immatriculée le 02/07/2003.

RCP : GAN, 7, place du Dôme, 92099 La Défense

Cookies et traces :

Le site Vélorizons peut être amené à envoyer des cookies (fichiers textes de petite taille) sur votre ordinateur, destiné à faciliter votre navigation sur le site. Ces cookies enregistrent des informations relatives à votre navigation sur le site [velorizons.com](http://www.velorizons.com). L'objectif est de mieux gérer la qualité du site, de détecter les dysfonctionnements éventuels, de mesurer son audience et également de comprendre vos attentes. La durée de conservation de ces informations dans l'ordinateur de l'utilisateur est de un an. Vous pouvez vous opposer à leur enregistrement en configurant votre navigateur.

Pour consulter les descriptifs des voyages, un mail est demandé aux utilisateurs. Ce mail est sauvegardé par Vélorizons et n'est diffusé à aucun tiers (personne morale ou physique). Ce mail est utilisé par Vélorizons pour l'envoi de newsletters. Les personnes recevant ces newsletters ont la possibilité de se désabonner grâce aux liens spécialement prévus à cet effet dans chaque newsletter. Ils peuvent aussi le faire sur simple demande par mail à info@velorizons.com ou par courrier : Vélorizons - 273 rue de Branmafan - 73230 - Barby

Conditions générales de vente Vélorizons

1/ Inscription :

Modalités d'inscription :

Les présentes conditions générales de vente régissent les offres de forfait touristique proposées par Vélorizons. Le participant reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de confirmer sa réservation. Dans le cas d'une inscription groupée, la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants à un voyage reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à les transmettre à chaque voyageur ainsi que toutes les informations fournies par Vélorizons concernant le voyage. Les voyages proposés aux groupes préconstitués peuvent faire l'objet de conditions particulières. Dans ce cas, elles seront communiquées au client avec le devis.

Depuis notre site internet www.velorizons.com (ci-après, le "Site"), nous mettons à votre disposition une information détaillée portant sur la nature et les spécificités de chaque circuit. Vous pourrez notamment consulter le programme jour par jour, des informations pratiques sur la destination et prendre connaissance de toutes les informations utiles pour sa réalisation (niveau d'implication physique et technique, nombre minimum de participants...). Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique et technique (pilotage) plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations relatives au niveau d'implication physique et technique requis pour entreprendre le voyage envisagé. Il incombe à chaque voyageur de déterminer, en fonction des informations délivrées, s'il dispose des capacités nécessaires.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de Vélorizons ainsi que de tout spécialiste (ex. : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre le circuit envisagé.

Toute inscription à une formule de voyage doit être effectuée au moyen du formulaire de réservation complété et validé par le participant sur le site Internet "www.velorizons.com" ou au moyen du bulletin d'inscription signé par chaque participant et être accompagnée d'un acompte de 30 % du montant total du prix du voyage par participant.

Pour toute inscription en ligne, la réception d'un e-mail de Vélorizons confirme la prise en compte de l'inscription et de l'acompte, mais ne vaut pas confirmation du départ sur lequel porte l'inscription. L'inscription ne sera confirmée qu'à compter de l'envoi par Vélorizons d'un e-mail de confirmation de départ. Le dossier sera alors considéré comme définitivement réservé et confirmé. Conformément à l'art. L.121-21-08 du code de la consommation, dès la validation de l'inscription sur le site internet, le participant ne peut plus bénéficier d'un délai de rétractation.

Le participant doit impérativement payer le solde du prix du voyage au plus tard 30 jours avant le départ. Si l'inscription a été réalisée via le site internet de Vélorizons, le participant recevra un mail de demande de règlement de solde à 40 jours du départ environ (avec un lien lui permettant de faire ce règlement en ligne).

Compte tenu des spécificités des voyages proposés par Vélorizons, un nombre minimum de

participants peut être imposé. Ce nombre est alors précisé dans la fiche technique du voyage. La réservation est conclue sous la condition suspensive que le nombre minimal de participants soit atteint.

Les voyages Liberté et en groupe préconstitué sont l'objet de conditions particulières de vente qui complètent et/ou modifient les présentes conditions générales de vente. Ces conditions particulières de vente seront jointes aux propositions relatives à ces types de voyages. L'inscription doit être effectuée aux noms et prénoms du participant figurant sur son passeport ou sur le document d'identité utilisé pour le voyage. Si les noms et prénoms sont changés après l'inscription, les frais de modification ou de rachat du billet d'avion, d'un montant minimum de 100 €, seront facturés par Vélorizons.

Il relève de la responsabilité du participant de vérifier la conformité de l'orthographe des noms et prénoms figurant sur les documents de voyage (billets, visa, etc...) avec ceux inscrits sur les papiers d'identité. En cas de non conformité, le participant n'aura droit à aucun remboursement en cas de refus d'embarquement.

Mineurs :

Un mineur doit obligatoirement être inscrit sur le même dossier qu'un adulte responsable. Les inscriptions de mineurs doivent être signées par celui ou ceux des parents exerçant l'autorité parentale et/ou du tuteur avec la mention "accord du père, de la mère...". Pour le voyage, le mineur doit être en possession de l'ensemble des documents permettant sa sortie du territoire.

Si le mineur voyage avec sa carte d'identité vers ou via un pays n'exigeant pas le passeport, les autorités douanières peuvent exiger un document prouvant que l'accompagnant est bien le parent (livret de famille ou acte de naissance). Le mineur demeure sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale pendant tout le voyage, quelles que soient les activités pratiquées et ce en dépit de la présence d'un guide. La responsabilité de Vélorizons ne saurait être engagée en cas de défaut de surveillance. Si le mineur voyage sans ses parents, les coordonnées d'un contact en France devront être communiquées à Vélorizons avant le départ.

Aptitude physique :

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé. Vélorizons ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée notamment au cours du voyage. Vélorizons se réserve le droit de ne pas accepter un participant ne satisfaisant pas aux critères de niveaux précisés à titre indicatif dans la fiche technique et de refuser que le participant poursuive son voyage si cela s'avérait dangereux tant pour sa personne que pour les autres membres du groupe, sans que le participant ne puisse contester la décision prise par Vélorizons ni solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre.

Formalités administratives et sanitaires :

Les informations relatives aux formalités administratives et sanitaires sont communiquées par Vélorizons. Il incombe à chaque participant de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé (passeport, visa, certificat de vaccination, et de respecter ces formalités au cours du voyage. Ces informations sont

exposées dans la fiche technique préalablement à la commande. Elles peuvent évoluer en fonction des changements de la situation administrative du pays. Elles concernent les ressortissants français. Il est recommandé aux ressortissants étrangers de vérifier auprès du consulat ou ambassade des pays visités si ces informations s'appliquent bien à leur situation personnelle. Tous les frais relatifs à ces démarches sont à la charge du participant. Aucun remboursement du prix du voyage ne sera effectué si le participant se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ en raison du non- respect de ces formalités.

Sécurité :

Il relève de la responsabilité de chaque participant de prendre connaissance des consignes de sécurité diffusées par les autorités locales et des recommandations aux voyageurs faites par le ministère des Affaires étrangères sur le site "www.diplomatie.gouv.fr" et les respecter. Ces informations pouvant évoluer jusqu'à la date du départ, il est vivement conseillé de les consulter régulièrement.

2/ Prix et modalités de règlement :

Prix du voyage :

Les prestations comprises dans le prix sont indiquées dans la fiche technique du voyage. Le prix total facturé peut être différent de celui figurant dans le catalogue ou dans la demande d'inscription, compte tenu notamment des prestations supplémentaires sollicitées par le participant et les ajustements tarifaires du transport aérien (réajustement de la surcharge carburant, rachat de siège ou changement de classe). Le prix total du voyage, incluant les suppléments éventuels, est communiqué au participant pour accord, puis mentionné sur la facture. Des frais de traitement forfaitaire seront retenus pour un départ anticipé ou différé (à ce jour 50 euros par participant).

Conditions particulières applicables aux voyages "Liberté" :

Le prix indiqué correspond à un circuit standard, réservé au plus tard 15 jours avant le départ. Pour les voyages "Liberté", les réservations sont effectuées à réception de votre inscription, pour les dates de votre choix ; il peut donc arriver que certaines prestations ne soient plus disponibles. Dans ce cas, Velorizons pourra vous proposer de modifier vos dates de voyage, de changer de circuit ou de formule, ou de choisir d'autres prestations, moyennant un ajustement tarifaire. Si aucune de ces solutions ne vous convient, Velorizons annulera l'inscription et remboursera la totalité des sommes versées. Pour toute inscription à moins de 15 jours du départ, des frais de traitement prioritaire par dossier seront appliqués. Le montant de ces frais est indiqué dans les fiches descriptives des circuits concernés.

Modalités de révision du prix :

Le prix de nos voyages est ferme, définitif et en euros. Toutefois, conformément à l'article L211-12 du Code du Tourisme, le prix pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse, jusqu'à 20 jours avant la date de départ, sans possibilité d'annulation/résolution de votre part, pour l'une ou l'autre (ou les deux) évolutions de prix suivantes :

- du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les

ports et aéroports.

Tout refus, de la part du ou des voyageurs de s'acquitter de cet ajustement, dès lors qu'il n'est pas significatif, sera considéré comme une annulation/résolution de la part du (des) voyageur(s) et il sera fait application des frais d'annulation/résolution de l'article 5.1.

Modalités de règlement :

Le solde incluant les prestations supplémentaires, les éventuels suppléments aériens, l'assurance et l'assistance, est payable un mois avant le départ. A défaut de règlement du solde un mois avant le départ, VélORIZONS pourra annuler la réservation sans indemnité et appliquera les frais d'annulation mentionnés à l'article 4. En cas d'inscription moins d'un mois avant le départ, la totalité du prix du voyage est à régler lors de l'inscription.

3/ Assurances annulation et Assistance(*) :

Il est indispensable de posséder une garantie multirisque : frais d'annulation, secours et rapatriement en cours de voyage, avance frais médicaux, vol de bagages, etc. VélORIZONS propose à chaque participant de souscrire une assurance multirisques (conditions particulières pour les détenteurs de cartes de type Mastercard Gold ou Visa Premier ou, cartes de catégories supérieures). Si le client choisit de souscrire l'une de ces formules, la notice détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre, disponible sur le site Internet, lui sera envoyée lors de la confirmation du départ. Le guide-accompagnateur VélORIZONS en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant le voyage.

Assistance et assurance annulation :

– Contrat multirisque incluant les garanties suivantes :

en assistance : frais réels pour rapatriement médical, remboursement des frais médicaux à l'étranger, frais de "recherche-secours", interruption de séjour et assurance des bagages. en annulation : annulation pour raisons médicales ou accidentelles du participant et de ses proches, et pour toute cause imprévisible au jour de la souscription, indépendante de la volonté du participant et justifiée.

– Contrat multirisque carte bancaire. Pour les clients qui paient l'intégralité du prix de leur voyage avec leur carte bancaire Mastercard type Gold, Platinum ou World Elite, et Visa Premier ou Infinite, d'une banque française, il permet de bénéficier des garanties du contrat Multirisque ci-dessus à un tarif remisé.

Ces contrats d'assurance prennent effet à la souscription. À cette date, le montant de la prime d'assurance n'est plus remboursable. Toutefois, si vous étiez déjà couvert pour les mêmes garanties par un contrat d'assurance antérieur, nous vous informons que vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

*Ce descriptif n'est pas contractuel, et il convient de consulter les conditions générales de ces contrats (disponibles sur le site Internet). Le remboursement éventuel des frais d'annulation par l'assurance est calculé par rapport à la date de première manifestation de l'événement entraînant la garantie. L'annulation doit donc être effectuée au plus tôt et dès la première manifestation. Si le participant utilise ses contrats personnels, il devra, dès le

premier jour, indiquer par écrit à son guide accompagnateur le nom de la compagnie, le numéro de contrat et le contact téléphonique.

4/ Modifications demandées par le client :

Annulation :

Quel que soit le motif, il doit prévenir immédiatement Velorizons et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception (par courrier postal ou par e-mail). Velorizons rembourse l'intégralité du prix du voyage sous déduction des frais d'annulation (par personne) ci-après :

Pour les voyages vendus avec prestations aériennes :

- À plus de 60 jours du départ : 30% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 60 à 31 jours du départ : 40% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 30 à 21 jours du départ : 50% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 20 à 14 jours du départ : 60% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 13 à 7 jours du départ : 75% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- À moins de 7 jours du départ : 100% du prix du voyage hors prime d'assurance

Pour les voyages vendus sans prestations aériennes :

- À plus de 60 jours du départ : 5% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 60 à 31 jours du départ : 15% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 30 à 21 jours du départ : 30% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 20 à 14 jours du départ : 50% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- De 13 à 7 jours du départ : 70% du prix du voyage hors prime d'assurance.
- À moins de 7 jours du départ : 100% du prix du voyage hors prime d'assurance

Si le contrat d'assurance annulation a été souscrit, il s'appliquera pour les motifs prévus au contrat, après étude des justificatifs par l'assureur. L'annulation de voyage ne dispense pas du paiement intégral du voyage ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition. Des conditions d'annulation particulières s'appliquent aux voyages avec croisière, elles sont décrites dans les fiches techniques de ces voyages. Pour les vols secs, les conditions d'annulation appliquées sont celles de la compagnie aérienne. Les frais de délivrance des visas et autres documents de passage en douane, les taxes aériennes non remboursées par l'assurance, les frais d'inscription ainsi que les frais d'assurance ne peuvent en aucun cas être remboursés.

Cas particulier des voyages en formule « Liberté » :

Compte tenu de la spécificité de ces voyages, un minimum de deux personnes adultes peut être requis. De ce fait, si l'annulation d'un ou plusieurs participants aboutit à ce qu'il ne reste plus qu'un participant au voyage, l'inscription du participant restant sera alors de fait également annulée. Les frais d'annulation prévus aux conditions générales de vente et leur éventuelle prise en charge par l'assurance annulation sont alors applicables à tous les voyageurs concernés.

Changement ou modification du voyage à la demande du participant :

Plus de 30 jours avant le départ, pour changer de voyage ou pour modifier les dates ou les prestations supplémentaires d'un voyage, le participant devra s'acquitter d'un montant minimum de 50 euros par dossier. Si la modification demandée entraîne l'annulation du billet d'avion, les frais retenus par la compagnie seront facturés au client. Toute modification sera soumise à l'accord préalable de Vélorzons et se fera sous réserve de disponibilité. A moins de 30 jours du départ, toute modification sera considérée comme une annulation et entraînera l'application des conditions d'annulation ci-dessus.

Modification pendant le voyage à la demande du participant :

Toute modification de programme faite à la demande du participant (prolongation, retour différé, modification d'hôtel...) ne peut être mise en œuvre qu'après accord du guide et se fera sous réserve des disponibilités et du paiement des frais afférents par le participant.

Cession de contrat :

En cas de cession du contrat, le client est tenu d'en informer Vélorzons au plus tard 7 jours avant le départ par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Interruption de voyage :

Tout voyage interrompu par décision du participant (pour des raisons de santé, de niveau, ou autre) n'ouvre droit à aucun remboursement par Vélorzons des prestations non utilisées.

Les

frais supplémentaires engagés de ce fait par le participant ne seront pas remboursés.

5/ Modification de la part de Vélorzons : Annulation par Vélorzons :

Due à un nombre de participants insuffisant :

Lorsque le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le voyage peut être annulé au plus tard :

- 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ;
- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours;
- 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours.

Dans cette situation, Vélorzons n'est pas tenu à une quelconque compensation ou indemnité

au profit du participant. Le client est informé par e-mail ou téléphone. Le client a alors le choix entre le remboursement intégral des sommes versées ou le report à hauteur des sommes versées sur un autre voyage de son choix. Tous les frais engagés par le participant restent à sa charge (achat de billets de transport, hôtel, matériel nécessaire au voyage, frais administratifs).

Due à un cas de force majeure :

Des événements constitutifs de force majeure (incidents ou événements imprévisibles et insurmontables tels que : guerres, troubles politiques, grèves, émeutes, conditions climatiques, catastrophes naturelles, etc.) peuvent imposer une annulation du voyage. Dans ce cas, le client est informé immédiatement par e-mail ou téléphone. Le client a alors le choix entre le remboursement ou le report à hauteur des sommes versées sur un autre voyage de son choix ; il ne peut alors prétendre à aucune indemnité.

Modification du voyage :

Avant le départ, des modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement, etc.) peuvent survenir, en raison des difficultés d'organisation ou pour des questions de sécurité. Chaque participant en est alors informé par VélORIZONS. Si cette modification touche un élément essentiel du programme, le participant dispose de la faculté soit de résilier le contrat sans prétendre à aucune indemnité, soit d'accepter la modification proposée par VélORIZONS. La présentation du participant au départ vaut acceptation des modifications. Pendant le voyage, des modifications de programme (dates, horaires, itinéraires, encadrement, hébergement, inversion des étapes etc.) peuvent survenir en raison des difficultés d'organisation ou pour des questions de sécurité. Si VélORIZONS en a la possibilité, des prestations de remplacement sont proposées au participant. A défaut, et sauf en cas de force majeure, VélORIZONS remboursera la différence de prix entre les prestations prévues et celles fournies.

Interruption de voyage :

Tout voyage peut également être interrompu par décision du guide pour des raisons dûment justifiées. Dans ce cas, sauf si l'interruption est due à un cas de force majeure, VélORIZONS rembourse la différence de prix entre les prestations prévues et celles fournies.

6/ Responsabilité :

Responsabilité civile :

Conformément à la réglementation qui régit notre profession, VélORIZONS est assuré en Responsabilité civile professionnelle à concurrence de 3 811 225 euros par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes. Cependant, la responsabilité de VélORIZONS ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

Conditions particulières applicables aux voyages « Liberté »

Le circuit s'effectue sans accompagnateur et, à ce titre, sous l'entière responsabilité de chaque voyageur. Chaque voyageur devra notamment :

- être capable de se repérer sur une carte et de suivre un itinéraire avec du matériel d'orientation (boussole, GPS) ;
- se repérer à l'aide des traces GPS éventuelles, des indications du dossier de voyage et des cartes mises à sa disposition ;
- être capable de créer et suivre un itinéraire bis si besoin (fatigue, problème mécanique,

conditions météo, route ou piste coupée,...)

- gérer les problèmes mécaniques
- choisir un horaire de départ adapté à la difficulté des étapes et au rythme de pédalage de chaque voyageur, laissant un large créneau de sécurité ;
- se renseigner quotidiennement sur les conditions météorologiques, ainsi que sur les conditions de sécurité ;
- se présenter aux dates prévues dans les lieux d'hébergement indiqués au programme ;
- emporter l'équipement nécessaire à la réalisation du programme (l'équipement décrit par Velorizons constitue un minimum conseillé) ;
- être en possession des polices d'assurance et d'assistance souscrites, ainsi que des documents administratifs et de police nécessaires (visa, passeport...) ;
- connaître les premiers gestes de secours d'urgence.

En cas d'obstacle au déroulement du programme prévu, nous vous invitons à prendre contact avec Velorizons ou son correspondant, dont les coordonnées figurent dans le dossier de voyage. Il est conseillé aux voyageurs de posséder un téléphone portable utilisable depuis le pays concerné. Toute modification du programme à l'initiative d'un ou plusieurs voyageur(s) est réalisée sous sa/leur propre responsabilité et à ses/leurs frais. Ainsi, le circuit s'effectuant sans accompagnateur, la responsabilité de Velorizons ne saurait être engagée, notamment :

- en cas d'inobservation de l'une des recommandations précitées par un ou plusieurs voyageur(s) ;
- en cas d'erreur d'itinéraire commise par le(s) voyageur(s), de faute et/ou imprudence personnelle du/es voyageur(s) ;
- en cas d'incident ou d'accident survenu au cours du voyage non imputable à Velorizons.

Conditions particulières applicables aux voyages « autonomie »

Le circuit s'effectue sans accompagnateur et, à ce titre, sous l'entière responsabilité de chaque voyageur. Chaque voyageur devra notamment :

- être capable de se repérer sur les cartes fournies et de suivre un itinéraire avec du matériel d'orientation (boussole, GPS) ;
- être capable de créer et suivre un itinéraire bis si besoin (fatigue, problème mécanique, conditions météo, route ou piste coupée,...)
- gérer les problèmes mécaniques
- choisir un horaire de départ adapté à la difficulté des étapes et au rythme de pédalage de chaque voyageur, laissant un large créneau de sécurité ;
- se renseigner quotidiennement sur les conditions météorologiques, ainsi que sur les conditions de sécurité ;
- avoir prévu en amont du voyage ses conditions d'hébergement.
- emporter l'équipement nécessaire à la réalisation du programme (l'équipement décrit par Velorizons constitue un minimum conseillé) ;
- être en possession des documents administratifs et de police nécessaires (visa, passeport...) ;
- s'être assuré qu'il dispose d'une assurance en assistance et rapatriement couvrant la zone et l'activité prévue.
- connaître les premiers gestes de secours d'urgence.
- disposer d'un téléphone portable utilisable depuis le pays concerné et s'assurer des possibilités de recharge de cet appareil.

Toute modification du programme à l'initiative d'un ou plusieurs voyageur(s) est réalisée sous sa/leur propre responsabilité et à ses/leurs frais. Ainsi, le circuit s'effectuant sans accompagnateur, la responsabilité de Velorizons ne saurait être engagée, notamment :

- en cas d'observation de l'une des recommandations précitées par un ou plusieurs voyageur(s) ;
 - en cas d'erreur d'itinéraire commise par le(s) voyageur(s), de faute et/ou imprudence personnelle du/es voyageur(s) ;
 - en cas d'incident ou d'accident survenu au cours du voyage non imputable à Velorizons.
- Responsabilité et risques encourus :

Conformément aux dispositions de l'article L211-16 du Code du Tourisme, la responsabilité de Vélorizons ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou mauvaise exécution du contrat imputable soit à l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations fournies au contrat, soit à un cas de force majeure.

La responsabilité de Vélorizons ne saurait notamment être engagée en cas de :

- non-présentation des documents administratifs et sanitaires en règle ;
 - perte par le participant ou vol de billets d'avion ;
 - guerres, troubles politiques, grèves, incidents techniques, intempéries, encombrement de l'espace aérien, retard notamment pour des raisons de sécurité, panne, perte vol, retard ou détérioration de bagages et autres effets, injonctions d'une autorité administrative, etc.
 - d'incident survenu pendant les temps-libres octroyés au participant et non prévus dans le descriptif, ni des pré acheminements ou post-acheminements pris à l'initiative du participant ;
- De plus, Vélorizons organise des voyages sportifs, en terrain naturel dit d'aventure, parfois éloignés des infrastructures locales et dans des régions difficiles d'accès. Vu le caractère particulier de nos voyages :
- Chaque participant doit se conformer aux conseils donnés dans les fiches techniques et par le guide- accompagnateur, ou dans le carnet de route.
 - Chaque participant doit être conscient qu'il peut courir des risques de tout ordre dus aux conditions locales (mauvais état des routes et moyens de communication, éloignement des centres médicaux, situation politique ou sanitaire, etc.). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas en faire porter la responsabilité à Vélorizons.

De même, Vélorizons ne saurait être responsable de l'imprudence individuelle d'un ou de plusieurs participant(s), Vélorizons se réservant le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs participant(s) dont le comportement mettrait en danger la sécurité du groupe ou son bien-être, sans qu'aucune indemnité ne soit due au participant.

La responsabilité des transporteurs aériens est limitée en cas de dommage, de plainte ou de réclamation de toute nature (retard, annulation, perte bagage...) conformément aux dispositions des conventions internationales (convention de Varsovie de 1929, convention de Montréal du 28 mai 1999) et/ou des règlements communautaires (règlement CE 261/2004 du 11 février 2004). La responsabilité de Vélorizons ne peut être supérieure à celle du transporteur aérien telle qu'elle résulte des règles ci-dessus. Vélorizons ne peut être tenue pour responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires provoqués par des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans de telles conditions, le

retard éventuellement subi par le participant ainsi que les conséquences de ce retard ne peut entraîner aucune indemnisation à la charge de Vélorizons. Ainsi, les participants ne peuvent prétendre à remboursement ou indemnité, notamment du fait de la modification des dates de vol initialement prévues ou de retard à une escale aérienne, etc. Les éventuels frais additionnels (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport...) resteront à la charge du participant.

7/ Transports et Bagages :

Transport aérien :

Une liste de transporteurs susceptibles d'assurer votre vol est indiquée dans la fiche technique du voyage. Le nom de la compagnie définitivement retenue vous sera communiqué au plus tard lors de votre convocation. Pour tous les vols au départ d'Europe, nous sélectionnons uniquement des compagnies agréées par la Direction générale de l'Aviation civile.

Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site

http://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr

Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes ou tout autre transporteur, la première et/ou la dernière nuit se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement, ni indemnité, ni annulation ne pourrait avoir lieu. Le transporteur aérien peut assurer le transport par tout moyen (bus, train...) dans l'hypothèse où le vol prévu venait à être annulé ou retardé. La responsabilité de Vélorizons ne peut être recherchée en cas de difficultés d'acheminement. Des changements d'aéroport ou de terminal peuvent également survenir. Nous vous invitons à ne pas prendre de billets non remboursables ou non modifiables pour votre pré-acheminement et à éviter les rendez-vous importants le jour précédant ou suivant votre voyage. Enfin, les passagers disposent de droits et de garanties en matière d'indemnisation et d'assistance en cas d'annulation, de sur-réservation ou de retard important. Pour plus d'informations, voir le site

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Bagages :

La compagnie aérienne est seule responsable des dommages, vol, perte ou retard des bagages qui lui sont confiés. C'est auprès de ce transporteur que vous devez déclarer le sinistre le plus rapidement possible. Les conventions internationales définissent les indemnités dues par le transporteur aérien en cas de perte ou d'endommagement des bagages. Au cours du voyage, les bagages peuvent être transportés par des moyens rudimentaires (dos de mule ou de chameau, toits de 4X4) et doivent être adaptés à ces conditions. Vélorizons ne versera aucune indemnisation en cas de détérioration. Chaque participant est tenu de conserver à tout moment avec lui et sous sa responsabilité les objets fragiles et précieux (lunettes, appareils électroniques, documents, etc.) Chaque participant doit veiller à la présence de ses bagages lors de l'organisation des transferts.

8/ CNIL :

Les informations collectées vous concernant sont destinées à l'usage de Vélorzons et pourront être communiquées à tout prestataire, éventuellement hors de l'Union Européenne, pour l'exécution de la prestation souscrite. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression, pour toute information vous concernant en vous adressant à : Vélorzons, 256 rue de la république 73000 Chambéry. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

9/ Contestation :

Réclamation :

Toute réclamation relative au voyage devra être adressée par le client à Vélorzons, Service Qualité – 256 rue de la république, 73000 Chambéry - par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 1 mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. Après avoir saisi le service qualité et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75823 Paris Cedex 17. Toutes les modalités de saisine sont également disponibles sur le site internet: www.mtv.travel.

Droits du voyageur :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du Tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du Tourisme. Vélorzons sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Vélorzons dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Contestation :

Sous réserve de la qualité du défendeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Certificat d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage : IM038100057

SAS Vélorzons au capital de 7 500 euros RC : Grenoble B 449 118 694 Garant : Atradius credit insurance N.V., 44 avenue Georges Pompidou, 92596 Levallois-Perret Cedex.
Tel : 0141 05 84 84. www.atradius.fr

RCP : Allianz IARD

Direction Opérations Entreprises Bordeaux
81033, 5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 Bordeaux Cedex. Code APE/NAF : 7912ZZ. 01/2011

Mise à jour le 11/01/2019